

E FOOT 38

Procès Verbal N° 459



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	6
COMMISSION D'APPEL	10
COMMISSION F.M.I.	11
COMMISSION DELEGATIONS	12
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION FUTSAL.....	16
COMMISSION DES REGLEMENTS	17
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	24
COMMISSION TECHNIQUE.....	27
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	30
COMMISSION DES TERRAINS.....	31

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 5 NOVEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale d'hiver aura lieu le samedi 7 décembre au TSF à Voiron.

Vous trouverez sur le site l'ordre du jour de l'Assemblée (<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver/>)

Les documents nécessaires à la préparation de cette AG paraîtront ultérieurement.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 30 Octobre 2019

Amende 32 €

ECHIROLLES SURIEUX U18D3

FORFAIT JOURNEE

Du 3 Novembre 2019

Amende 32 €

CHAMPAGNIER D5

FMI NON RETOURNEE

Du 3 Novembre 2019

Amende 75 €

SASSENAGE D5

FM NON RETOURNEE

Du 26-27 Octobre 2019

Amende 75 €

FOUR FEMA8
GF NIVOLAS TOUR ST CLAIR U15F A8

NON RETOUR FEUILLE DEFI JONGLAGE

CHALLENGE FESTIVAL ISERE U13

Amende 25 €

Du 19 Octobre 2019

PONTCHARRA
ND MESSAGE 3
ABBAYE 2
4 MONTAGNES
MISTRAL 3
CESSIEU 2
DOLOMIEU 2
CHEYSSIEU
O. NORD DAUPHINE 3
VAREZE
ST MAURICE L'EXIL 2

Du 2 Novembre

VERSAU

FEUILLE DE MATCH NON UTILISEE OU INCOMPLETE

CHALLENGE FESTIVAL ISERE U13

Du 19 Octobre 2019

Amende 25 €

BOURG D'OISANS
ND MESSAGE 2

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Octobre 2019.



554434 ROCHETOIRIN FC
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN
848046 RIVOIS FUTSAL

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 6 Novembre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN
848046 RIVOIS FUTSAL (sous réserve d'encaissement)

INFORMATION

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE A LA LAURAFoot

Liste des clubs en infraction du relevé n°01

520296 ABBAYE US GRENOBLE	581943 A. S. TURQUOISE
525338 U.S. VIZILLOISE	582053 R.C. VIRIEU FUTSAL
528946 NOYAREY F.C.	582472 A. CLUB MISTRAL
533035 A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	582501 LA GRINTA
533557 A.S. GRENOBLE DAUPHINE	582776 F. C. AGNIN
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU	590490 C. MARTINEROIS DE FUTSAL
541917 F.C. D'ANTHON	609367 C.OM.S. CATERPILLAR GRENOBLE
544257 VETERANS F.C. SILLANS	611693 GRENOBLE ENERGIE SP.
546946 GRENOBLE FOOT 38	616067 F. C. CE SEMITAG
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX	663904 AS INTER-ENTREPRISES DU GRESIVAUDAN
553080 A. DES OUVRIERS TURCS A MOIRANS	664082 UMICORE FOOT
553399 A. S. DE CREMIEU FOOTBALL	681077 A. S. FASSON
554434 F. C. DE ROCHETOIRIN	681566 PLANET PHONE 38
560227 ASSOCIATION FUTSAL SASSENAGE	682488 A.T.S.C.A.F ISERE
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE	760278 GUC FOOTBALL FEMININ
564092 GRENOBLE FUTSAL	848046 F. SALLE O. RIVOIS
564127 PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	863936 BRAGA S C.
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE	

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BENZEGHIBA T. – HOCINE H. – GEORGY G. – USVO – LEVYN D. – FERRY L. – EL FASKAOUI F. (2) – GONZALBEZ J. – ASF PORTUGAIS – CHAMPAGNIER – DRAGANA M. – USVO – CESSIEU – DOUSSON T. – DJEGHDIR M. – ST G. COMMIERS – PLATEL Y. – GIROUD R. – TOUIOUAR A. – FERKANE A. – URBAIN C. – EL FASKAOUI F. – VIVIER P. – ASF PORTUGAIS – FARES M. – MOS 3R – LCA FOOT 38 – DURSUN A. – CHOKOR A. – ANAR AKDIM K. – BRIOUA M. – BIZONNES – DAPPEL D.

APPEL : CHAMPAGNIER – EYBENS – VIRIEU VALONDRAS

REGLEMENTS : FARAMANS – LCA FOOT 38 – TURCS GRENOBLE – USVO – FLAVUS – LAURAFoot – EYBENS – DOLOMIEU – VINAY – SABATINO J. – COTE ST ANDRE – HAGLI G. - USVO

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

RAPPEL LOI 3

Une équipe a inscrit 10 joueurs et 3 remplaçants. Son numéro 11 n'est pas arrivé à quelques instants du coup d'envoi. Que peut faire le capitaine de cette équipe ?

- Débuter le match à 10 et faire entrer le 11^{ème} joueur à son arrivée, après vérification de son identité. Il sera inscrit sur la feuille de match informatisée à la mi-temps ou à la fin de la rencontre.
- Inscrire un remplaçant comme titulaire et noter obligatoirement le joueur retardataire comme remplaçant, afin qu'il puisse entrer en jeu ultérieurement.
- Débuter le match à 10 et garder trois remplaçants. Le joueur retardataire (ou un nouveau joueur identifiable) sera inscrit à la place de « titulaire », après vérification de son identité, à la mi-temps ou à la fin du match en fonction du moment de son arrivée.

N.B : Si, une fois le match débuté à 10, le joueur retardataire ne vient pas (ou à défaut d'un autre joueur identifiable), l'équipe sera contrainte de terminer le match à 10 car les remplaçants ne peuvent remplacer que des titulaires.

À tous les arbitres qui officient en D1 et D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsque il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la FMI de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Rappel : consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

**NOTE AUX ARBITRES RECIDIVISTES CONCERNANT VOS RAPPORTS DISCIPLINAIRES :**

Les arbitres suivants ne font pas leurs rapports disciplinaires comme mentionné dans la rubrique ci-dessus, sanctions en cas de récidive :

DUFOUR Joël, AYARI Adez.

STAGE DE RATTRAPAGE TESTS ECRITS ET PHYSIQUES:

Les stages de rattrapage des tests écrits et physiques des arbitres qui ne sont pas à jour auront lieu sur 2 samedis dont les dates suivent :

Le samedi 26 octobre 2019 à 8h30 au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.

Le samedi 09 novembre 2019 à 8h30 au stade Veyron Lacroix de Saint Etienne de St Geoirs.

Présence obligatoire des arbitres n'ayant pas encore effectué les 2 tests à l'une de ces 2 dates, prendre contact impérativement pour confirmation du jour de votre présence au stage de rattrapage avec le président de la CDA : METE Orhan, tel portable 07- 83- 93- 27- 86-

COORDONNEES CDA 2019-2020 :

Pour tous les arbitres, nous vous transmettons à nouveau ci-dessous le tableau de l'actuelle CDA avec les attributions pour la saison 2019-2020.

Merci de vous adresser aux désignateurs ci-dessous en cas de problèmes concernant l'attribution de vos rencontres.

COMMISSION DES ARBITRES**MEMBRES DU BUREAU DE LA C.D.A**

	NOM Prénom (Fonction)	Téléphone	Mail
1	METE Orhan Président de la CDA Responsable organisation des événements CDA	07 83 93 27 86	orhanmete1975@gmail.com
2	MAREY Arnaud Désignations arbitres D1-D2-AA	06 17 14 62 03	designations38@gmail.com
3	SABATINO Joseph Vice-président Responsable rédaction PV, statuts Représentant à la Commission de discipline	06 82 40 62 73	sabatino.joseph@bbox.fr
4	BENZEKRI Mustapha Responsable formation (Cap Ligue et ETDA)	07 51 87 77 49	mustaphabenzekri@gmail.com
5	AMARI Abdelkader Désignations des arbitres D3-D4-D5 et Féminines	07 85 98 74 44	kade380920@gmail.com
6	CUSANNO Stéphane Désignations JAD1, séniors J1	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
7	NASRI Riad Adjoint aux désignations JAD2, séniors J2, foot entreprise	06 21 62 45 26	riadnasri.polebatterie38@orange.fr



8	COBAN Hüseyin Désignations futsal, Commission d'appel	06 79 74 75 77	hey38130@msn.com
9	BARENTON Edgar Suivi administratif des arbitres (observations, notes questionnaires...) Désignations des observateurs CDA	07 86 49 43 90	edgar.barenton@gmail.com
10	CHARLES Jacques Secrétariat CDA, enquêtes	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
11	SABRI Karim Membre non-arbitre	06 14 99 02 26	ksabri4@laposte.net
12	BOURGEOIS Samuel Technicien		

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiche navette

Faute technique match N° 21519054 Catégorie U 18 D1 PA - FC VALLEE DE LA GRESSE 1 / FC CROLLES 1 du 28/09/2019.

Suite au rapport de l'arbitre concernant la faute technique pour le match cité en référence, et l'appui de celle-ci du club de Crolles.

À la 93ème minute de jeu, l'arbitre siffle un penalty pour l'équipe de Crolles, le numéro 10 du club de Crolles effectue correctement le botté, le ballon est repoussé par le gardien, le numéro 10 de Crolles reprend et marque le but.

Sans avoir signalé aucune autre faute que ce soit envers des joueurs ou faits de jeu, et sous la pression de l'équipe défendante, l'arbitre refuse le but et accorde un coup de pied de but à l'équipe de la VALLEE DE LA GRESSE.

Après discussions de l'équipe de Crolles avec l'arbitre pour faire revenir sur sa décision l'officiel du match, celle-ci pose une faute technique d'arbitrage.

SUR LA FORME : la faute technique a été déposée pendant le match, avant la reprise du jeu par rapport au penalty, en présence des personnes concernées par la procédure, (dirigeants des 2 équipes, 2 capitaines, arbitres assistants) toutes les cases sur la feuille de match ont été remplies et signées. **La CDA dit la faute technique est recevable.**

SUR LE FOND : concerne la loi N°14, le coup de pied de réparation.

Le botté du penalty a été effectué correctement, le ballon est repoussé par le gardien de but et repris ensuite par le même joueur qui marque le but, l'arbitre n'a sifflé aucune autre faute concernant les joueurs ou des faits de jeu annexes.

L'arbitre n'a pas validé le but et a donné un coup de pied de but à l'équipe défendante sans tenir compte du règlement de la loi N° 14 du coup de pied de réparation, qui donne la validation du but.

LA CDA dit faute technique d'arbitrage et match à rejouer à une date à définir par la Commission sportive du District.

COURRIERS CLUBS :

LCA FOOT 38 : demande arbitre match féminines à 11 D2 PA du 10 /11/2019 à 10h00 VOUREY SP / LCA FOOT 38, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

ESPOIR FOOT 38 : confirmation match D2 FUTSAL le dimanche 17/11/2019 à 16h00 : ESPOIR FOOT 38 / NUXE-RETE FOOT SALLE 38, gymnase de St ALBAN de Roche. Pris note, transmis au responsable.

AS ST LATTIER : remerciements pour réponse favorable à leur demande.

AS TULLINS FURES : pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CVL 38 FC : demande arbitre match Séniors D5 PE du 10/11/2019 - TURCS DE LA VERPILLIERE 2 / CVL38 FC 2 - transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC MOIRANS : demande arbitre match féminines à 11 D2 PA du 24 /11/2019 à 11h00 stade Collette Besson de Moirans : FC MOIRANS / LCA FOOT 38, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

COURRIERS ARBITRES :

LALO Aboubakar : demande son écusson assistant ligue, transmis au responsable concerné.

KOUBAA Kalid : inversion du score du match qu'il a officié sur la FMI, pris note, concerne la Commission FMI, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CRESPO Florian : nous informe de l'inversion de son match du 03/11/2019 pour cause d'impraticabilité, match Séniors D3 PA POISAT / SEYSSINS, a eu lieu à SEYSSINS, pris note, concerne la commission sportive du district.

SULEK Ali Rifat : pris note de ton changement d'adresse, transmis au responsable concerné.

Résultats Formation initiale arbitrage les 19 et 26 octobre et 2 novembre 2019 au District de l'Isère de Football

NOM	PRENOM	CLUB	Reçu ou échoué
AIDOUD	Sami	JARRIE CHAMP US	RECU
CASSAR	Jim	EYZIN ST SORLIN FC	RECU
DAMS	Iheb	FC ST MARTIN D'HERES	RECU
DEMIR	Semih	GIERES US	RECU
EKINCI	Denis	FC BOURGOIN JALLIEU	RECU
ELBAYOUMI	Ebrahim	ST SIMEON BRESSIEUX	RECU
GIANOGLIO GUILLAUD	Mickaël	FC LA TOUR ST CLAIR	RECU
GUFFROY	Lucie	FC BOURGOIN JALLIEU	RECU
HAUTCOEUR	Thomas	AS VER SAU	RECU
HERIVault	Alexis	BIZONNES	RECU
HYSENJ	Amir	BOURG D'OISANS	RECU
LOURACIA	Yendi	ES RACHAIS	RECU
OZEN	Furkan	FC BOURGOIN JALLIEU	RECU
PEREZ	Thomas	BALMES NORD ISERE	RECU



REBAYA	Mohamed	AS FONTAINE	RECU
SAEED	Osama	ST MAURICE L'EXIL	RECU
SONZOGNI	Thibaut	FC VERSOUD	RECU
VAREANO	Clément	OC EYBENS	RECU
ZANTOKO	Paulo	GRENOBLE DAUPHINE	ECHOUE

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.
REUNION DU MARDI 05/11/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : V. SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, J. M. KODJADJANIAN,

Excusés : F. MOREL, R. NODAM, G. BISERTA, A. SECCO, F. AGACI, R. EL RHAFFARI.

CONVOICATIONS

DOSSIER N°06 : Appel du club d'EYBENS en date du 01/11/2019 contestant la décision prise par la commission sportive lors de sa réunion du 29/10/2019.

Sur la sanction suivante: Non intégration équipe U13 en championnat Critérium.

L'audition aura lieu le mardi 12/11/2019 à 18H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

DOSSIER N°07 : Appel du club du FC CHAMPAGNIER en date du 30/10/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 22/10/2019.

Sur la sanction d'un joueur.

L'audition aura lieu le mardi 19/11/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail personnelle.

DOSSIER N°08 : Appel du club du FC 2A en date du 30/10/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 22/10/2019.

Sur la sanction d'un joueur.

L'audition aura lieu le mardi 19/11/2019 à 19H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Les officiels sont convoqués par leur boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 05 NOVEMBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON Pour les CLUBS

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

1. PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

- L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

2. RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

- UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même.**

Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le **lundi 13 h 00**



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 05 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
PRESENTS : MM.BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC
EXCUSE : HESNI MOHAMMED

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

DESIGNATIONS :

Samedi 09 Novembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U 20	SEYSSINS	SASSENAGE	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
Coupe U18 N. Pilot	SAINT GEORGES DE COMMIERS	VALLEE DE GRESSE	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
Coupe U18 N Pilot	SUD ISERE	CROLLES	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
Coupe U18 N. Pilot	SASSENAGE	DEUX ROCHERS	DIASPARRA Guillaume	Frais aux 2 Clubs
Coupe U18 A. Brouty	VALLEE DE GRESSE 2	EYBENS 3	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 10 Novembre 2019				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
D2 Poule A	GRESIVAUDAN	CROLLES	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	BALMES NORD ISERE	NOYAREY	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation
D3 Poule B	LA MURETTE 2	RIVES 2	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	JARRIE CHAMP 2	EYBENS 3	DURAND Nicolas	Caisse de Péréquation
D3 Poule C	TURC VERPILLIERE	BALMES NORD ISERE	GIRARD VEYRET Norbert	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	SAINT GEORGES DE COMMERS	TUNISIENS SMH 2	EL RHAFFARI Réda	Frais au Club de Saint Georges de Commiers
D4 Poule B	DEUX ROCHERS 2	VOIRON MOIRANS 2	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D4 Poule D	VIRIEU VALONDRAS 2	BATIE MONTGASCON	MALLET Marc CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
D5 Poule A	USVO 2	FROGES	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de l'US-VO
Féminine à 11 D2	VOUREY	LCA FOOT 38	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION FEMININES

REUNION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Président : Jacques Issartel
Excusé : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers :

VALLEE DU GUIERS, G U C , FORMAFOOT B V , BREZINS, VEZERONCE HUERT, CORBELIN, RACHAIS, CLAIX, NIVOLAS, ST SIMEON DE BRESSIEUX, A C N D 2 , ECHIROLLES, 2 ROCHERS

COUPE DE FRANCE

Félicitations au club de l'A S GRESIVAUDAN pour leur brillante qualification

SENIORS A 8

Calendriers 2^e phase consultable sur le site en fin de semaine.

U 18 F

Calendriers 2^e phase consultable sur le site en fin de semaine.

U 15F

En application des Règlements généraux, les U15 F jouent avec un ballon catégorie 5

2^e phase :

Une poule haute de 6 clubs

2 poules de 5 clubs en poule géographique

En matchs aller / retour

RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers concernant les **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer

Systematiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

Toujours d'Actualité

La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral

Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit, de même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :
foot-entreprise@isere.fff.fr

59. Fontaine Les Iles : noté (FM).

60. ASPTT 3 : noté (FM).

61. Air Liquide : noté (FM).

62. ASPTT 1 : noté (FM).

63. Eurovia : noté, demande d'inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, demande d'affiliation à faire.

64. GSE : noté.

IMPORTANT NOTE AUX CLUBS :

la qualité des scans des feuilles de match est parfois très mauvaise voire illisible, merci d'en tenir compte dans vos prochains envois (éviter les photos de téléphone).

COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN,
06.07.24.82.69.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Tour Régional. AS SFAM (26) – CD Varcès (38) : 6 - 3 (3-0). Match joué le 17/10/2019 à Romans-sur-Isère (26).

Tour National, 1/32^{èmes} de finale. Saint-Sébastien FC (44) – Air Liquide (38).

Samedi 16/11/2019, 14h30. Saint-Sébastien-sur-Loire (44).

Tour National, 1/32^{èmes} de finale. GSE – Nanterre Conseil Général 92 (92).

Samedi 16/11/2019, 14h30. Stade Stijovic, 50 chemin de la Poterne, Grenoble (38).

Délégué : Marc MONTMAYEUR.

La CFE souhaite bonne chance à Air Liquide et GSE.

COUPE DE L'ISERE ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A02. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.

Lundi 18/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

A02. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 18/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles

B02. Air Liquide – GSE.

Report à une date ultérieure, matches de coupe nationale.

B02. CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 18/11/2019, 20H15. Jean Julien, Sassenage.

B02. Exempt : CD Varcès.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04. GSE – CEA 1 ST.

Lundi 25/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J04. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 25/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J04. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 25/11/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

J04. Belledonne – Air Liquide.

Lundi 25/11/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J04. Exempt : ASPTT 1 La Poste.

COUPE DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Le tirage au sort a été effectué ce mardi 05/11/2019 par Pierre SUEUR, membre de la commission Futsal

T02. Métropolitains – Saint-Martin d'Hères.

Lundi 18/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T02. Saint-Martin d'Uriage 2 – Seyssins.

Lundi 18/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 18 au 21/11/2019

T02. Deux Rochers 1 – Fontaine Les Iles.

T02. Biliu – Deux Rochers 2.

T02. Touvet-Terrasse – Saint-Paul-de-Varces.

T02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage 1.

T02. Eybens – Umicore Foot.

T02. Villeneuve – Abbaye.

T02. Exempt : Jarrie-Champ.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Matches en retard, possibilité de jouer du 12 au 14/11/2019, dirigeants vous contacter et prévenir la CFE.

Métropolitains - Villeneuve (J01), Saint-Martin d'Hères - Deux Rochers 1 (J01), Villeneuve - Eybens (J02).

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ02. Fasson - Saint-Martin d'Hères.

Jeudi 14/11/2019, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J04. Métropolitains – Jarrie-Champ.

Lundi 25/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 25 au 28/11/2019

J04. Saint-Martin d'Hères – Eybens.

J04. Métropolitains – Jarrie-Champ.



J04 Villeneuve – Fasson.

J04. Deux Rochers 1— Saint-Martin d'Uriage 1.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ02. Saint-Paul-de-Varces – Saint-Martin d'Uriage 2.

Mercredi 13/11/2019, 21h00. Grégory Kuchle, Saint-Paul-de-Varces.

J04. Umicore Foot – Deux Rochers 2.

Lundi 25/11/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 25 au 28/11/2019

J04. Saint-Paul-de-Varces – Biliou (match à jouer à Biliou, match retour à Saint-Paul-de-Varces).

J04. Abbaye – Saint-Martin d'Uriage 2.

J04. Fontaine Les Iles – Touvet-Terrasse.

J04. Exempt : Seyssins.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Présents : MM. LOUIS J. - CARRETERO C.- GELMO B.- SUEUR P

Excusée: M.J MUFFAT-JOLY

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe :
06-99-88-64-01

COURRIERS :

JOGA : Lu et noté. Changement de gymnase : Alphonse Daudet, Grenoble.

RCA Futsal : Lu et noté. Coup d'envoi de la rencontre RCA 2 / Crolles du 10/11/19 à 20h et non 19h.

INFO :

Formation Arbitre Futsal : organisée par la LAURAFoot le 30/11/19 et le 1/12/19 à TOLA-VOLOGE.

Coupe Départementale Futsal Jeunes et Féminines séniors:

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du DIF, la date de clôture des inscriptions est fixée au 10/12/2019. Par ailleurs, si un club a la possibilité de nous accueillir pendant la trêve hivernale, merci de faire un courrier au DIF.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de date des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

Championnat D1 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour raison de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

Pays Voironnais / L'arbre de vie 1 : Le Dimanche 17/11/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie)

Futsal Picasso 1 / Futsal O Rivois 1 : Le Vendredi 15/11/19 à 20h00 (Gymnase Picasso, Echirolles).

Vie et partage 2 / Nuxerete Fs38 1: Le Samedi 16/11/19 à 17h00 (Gymnase Croix de verrine, Grenoble).

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



JOGA 2 / Virieu Futsal 1 : Le Samedi 16/11/19 à 17h00 (Gymnase Alphonse Daudet, Grenoble)

Championnat D2 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19): Pour les matchs non joués suite à la refonte du calendrier:

Cette journée est reportée à la semaine 45 (du 04/11/19 au 10/11/19).

Mistral Grenoble / Futsall des Géants 2 : Le Vendredi 08/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

RCA Futsal 2 / Crolles FC 3 : Le Dimanche 10/11/19 à 20h00 (Gymnase Le vergeron, Moirans).

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

RCA Futsal 2 / Fontaine As : Le Dimanche 17/11/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Mistral Grenoble / Crolles FC 3 : Le Vendredi 15/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : Le Dimanche 17/11/19 à 16h00 (Gymnase St Alban de Roche).

Futsall des Géants 2 / Exempt.

Coupe départementale Futsal séniors :

Tour de cadrage

Vie et partage / Arbre de vie : Le samedi 07/12/2019 à 17h (gymnase Croix de Verrine - grenoble).

Pays voironnais / RCA 2 : Le dimanche 08/12/2019 à 15h00 (gymnase Lafaille - Coublevie).

Nuxerette 2 / Futsal des géants 2 : Le samedi 07/12/2019 à 17h30 (Charles de Gaulle - (Noyarey).

Joga 2 / Mistral : Le samedi 07/12/2019 à 17h00 (gymnase Reynies bayard).

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Présent(e)s : Mme BLANC MM. BOULORD, ROBIN, REPELLIN

Absents excusés : MM. PINEAU, BONO, GALLIN, HUGOT

COURRIERS

Terrains impraticables :

Rapport M.GIROUD GARAMPON Hervé : Rencontre VERSAU AS 4 / VOUREY SPORT - D5 – poule C

Arrêté municipal de la mairie d'EYZIN-PINET pour le terrain d'honneur pour le club de MOS3R

Arrêté municipal de la mairie de ROCHE pour le week-end du 2 et 3 novembre pour le club UNIFOOT.

F.C. VINAY : U13/VERSAU : avec les excuses de la commission sportive pour ce bug.

U S V O :

- L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 04 novembre au plus tard le lieu de la rencontre D5-A : USVO 2 / FROGES du 10/11/19.

- La commission des règlements a pris note de votre réponse du 30/10/2019 et a noté le match sur le terrain de AS-GRESIVAUDAN pour le 10/11/2019 à 10 heures : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2 / FROGES - D5-POULE A



CS FARAMANS : Vos U17 peuvent jouer en catégorie séniors (équipe 1 ou 2) avec un surclassement établi par un médecin fédéral.

TURCS DE GRENOBLE : C'est un match à jouer. Tous vos joueurs licenciés, qualifiés à la date du match peuvent prendre part à la rencontre.

Votre joueur suspendu peut jouer s'il a purgé sa suspension.

F.C. CROLLES / U.S.VILLAGE OLYMPIQUE : Match du 03/11/2019 – Courrier de M.KOUBAA, arbitre officiel de la rencontre. Nécessaire fait pour l'inversion du score.

DECISIONS

N°30 : L.C.A FOOT 38 / VOIRON-MOIRANS – SENIORS FEMININES – COUPE MONIQUE BERT – MATCH DU 20/10/2019.

~~La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de VOIRON-MOIRANS pour la dire recevable. La Commission des Règlements communique au club de L.C.A FOOT 38 une demande d'évocation du club de VOIRON-MOIRANS, sur la participation d'une joueuse, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.~~

~~La Commission des Règlements demande au club de L.C.A FOOT 38 de lui faire part de ses observations avant le 04/11/2019, délai de rigueur.~~

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de **VOIRON-MOIRANS**, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de LCA FOOT 38 afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 30/10/2019.

Considérant ce qui suit :

- La décision en date du **9/04/2019** de la Commission de Discipline a suspendu la joueuse CARRIER Océane de 7 matches de suspension, , décision applicable à compter du **15/04/2019**.
- L'art 226 des R.G. de la F.F.F. – purge d'une suspension

« 1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

- Cette joueuse devait purger sa suspension le 20/10/2019.
- Attendu qu'en application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».
- Dit que la joueuse CARRIER OCEANE ne pouvait participer à la rencontre en rubrique.

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de L.C.A. FOOT 38 pour en reporter le bénéfice au club de **VOIRON MOIRANS**

VOIRON MOIRANS est qualifié pour le tour suivant

Inflige une amende de 107€ au club de **L.C.A. FOOT 38 FOOT 38** pour avoir fait jouer une joueuse suspendue,

Inflige une suspension de 1 Match ferme à la joueuse CARRIER OCEANE à compter du lundi **11/11/2019**

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District,

dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 33 : CHARVIEU-CHAVAGNEUX 3 / DOLOMIEU US 1 – SENIORS – D2 – POULE C – MATCH DU 31/10/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de DOLOMIEU pour la dire recevable.

Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de DOLOMIEU, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ENTENTE TARENTOISE a eu lieu le 19/10 /2019.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°38 : A.S.P.T.T CORPOS / C.E.A.1 GRENOBLE – FOOT ENTREPRISE - MATCH DU 21/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAURAFoot., il s'avère que les joueurs du club de C.E.A.1 GRENOBLE :
 - MAIQUEZ Alexis, non licencié
 - GUERIN Mathieu, licence saisie le 01/10/2019, enregistrée le 28/10/2019, joueur qualifié le 2/11/2019,
 - LASSIAZ Timothée, licence saisie le 08/10/2019, enregistrée le 04/11/2019, joueur qualifié le ???
 - DERGAN DYLAN Leonardo, licence saisie le 02/10/2019, enregistrée le 28/10/2019, joueur qualifiée le 02/11/2019.

Ces joueurs n'étaient pas qualifiés à la date du match.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de C.E.A.1 GRENOBLE.

Le club de C.E.A.1 GRENOBLE est amendé de la somme de 190€ (100€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié et 3x30€ pour avoir fait jouer trois joueurs non qualifiés à la date de la rencontre).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°37 : FASSON / ST PAUL DE VARCES – FOOT ENTREPRISE - MATCH DU 17/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAURAFoot., il s'avère que les joueurs du club de FASSON :
 - BARKATI Karim, non licencié,
 - BROGNOLI Davide, non licencié, (licencié dirigeant)
 - BENAMAR Nabil licence saisie le 06/09/2019, enregistrée le 02/11/2019, joueur qualifié le ???,
 - BLANC David, licence saisie le 06/09/2019, enregistrée le 07/10/2019, joueur qualifié le ????
 - BOUNAOURA Hedi, licence saisie le 06/09/2019, enregistrée le 02/11/2019, joueur qualifié le ?????,

Ces joueurs n'étaient pas qualifiés à la date du match.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de FASSON.



Le club de FASSON est amendé de la somme de 290€ (2x100€ pour avoir fait jouer deux joueurs non licenciés et 3x30€ pour avoir fait jouer trois joueurs non qualifiés à la date de la rencontre).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 36 : SEYSSINS / ABBAYE – FOOT ENTREPRISE - MATCH DU 31/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAURAFoot., il s'avère que le joueur du club de ABBAYE :
 - MANGIONE Richard, licence saisie le 11/10/2019, enregistrée le 11/10/2019, joueur qualifié le ???,ce joueur n'était pas qualifié à la date du match.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de ABBAYE.

Le club de ABBAYE est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°35 : A.S.I.E.G / SEYSSINS – COUPE VÉTÉRANS - MATCH DU 25/10/2019

Dossier ouvert par la commission des règlements : qualification joueurs.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAURAFoot., il s'avère que le joueur du club de SEYSSINS :
 - MERABLI Dyesma,
 - ROSSIGNY Anthony,
 - PORTEROLA GONCALVES Rogerio,ces joueurs n'étaient pas licenciés à la date du match.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SEYSSINS.

Le club de SEYSSINS est amendé de la somme de 300€ (3x100€ pour avoir fait jouer trois joueurs non licenciés à la date de la rencontre).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 34 : BOURBRE / VEZERONCE – COUPE VÉTÉRANS – MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAURAFoot, il s'avère que le joueur du club de BOURBRE :

ARLAUD FLORIAN, licence saisie le 24/10/2019, enregistrée le 24/10/2019, joueur qualifié le 29/10/2019, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de BOURBRE

Le club de BOURBRE est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 34 bis : BOURBRE / VEZERONCE – COUPE VETERANS – MATCH DU 25/10/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art 8 des R.G. du District Isère Football : « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Considérant ce qui suit :

- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de VEZERONCE HUERT :

HADJRI ROJDI, licence saisie le 17/09/2019, enregistrée le 01/11/2019 n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de VEZERONCE HUERT.

Le club de VEZERONCE HUERT est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 39 : ENT.FOOT.ETANG / TOUR SAINT CLAIR F.C. – COUPE VETERANS – MATCH DU 25/10/2019..

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

- Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur du club de ENT. FOOT des ETANGS :

ROMARY SEBASTIEN, licence enregistrée le 21/10/2019, qualifié le 26/10/2019, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Le club de ENT.FOOT des ETANGS est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Le club de TOUR SAINT CLAIR est qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Octobre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN
848046 RIVOIS FUTSAL

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 6 Novembre 2019.

554434 ROCHETOIRIN FC
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN
848046 RIVOIS FUTSAL (sous réserve d'encaissement)

INFORMATION

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE A LA LAURAFoot

Liste des clubs en infraction du relevé n°01

520296 ABBAYE US GRENOBLE	581943 A. S. TURQUOISE
525338 U.S. VIZILLOISE	582053 R.C. VIRIEU FUTSAL
528946 NOYAREY F.C.	582472 A. CLUB MISTRAL
533035 A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	582501 LA GRINTA
533557 A.S. GRENOBLE DAUPHINE	582776 F. C. AGNIN
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU	590490 C. MARTINEROIS DE FUTSAL
541917 F.C. D'ANTHON	609367 C.OM.S. CATERPILLAR GRENOBLE
544257 VETERANS F.C. SILLANS	611693 GRENOBLE ENERGIE SP.
546946 GRENOBLE FOOT 38	616067 F. C. CE SEMITAG
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX	663904 AS INTER-ENTREPRISES DU GRESIVAUDAN
553080 A. DES OUVRIERS TURCS A MOIRANS	664082 UMICORE FOOT
553399 A. S. DE CREMIEU FOOTBALL	681077 A. S. FASSON
554434 F. C. DE ROCHETOIRIN	681566 PLANET PHONE 38
560227 ASSOCIATION FUTSAL SASSENAGE	682488 A.T.S.C.A.F ISERE
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE	760278 GUC FOOTBALL FEMININ
564092 GRENOBLE FUTSAL	848046 F. SALLE O. RIVOIS
564127 PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	863936 BRAGA S C.
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE	

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Aline BLANC



COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2019

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi/ C. Maugiron

Excusé : A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U 11

U10-U11 Poule A.B remplacer Agnin par Académie des Collines

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86

U13

RAPPEL IMPORTANT : Pour la 2ème phase en D1 et D2, le défi jonglage est obligatoire et doit être effectué avant le début de la rencontre.

Les feuilles de défi jonglage sont à télécharger sur le site du district (Rubrique Pratique, foot animation, docs utile, défi jonglage)

Ces feuilles sont à **remplir correctement**, en particulier le nom des équipes, la date, la poule et le niveau et sont à renvoyer au district agrafées à la feuille de match

Barème défi jonglage : 1 pt pour l'équipe gagnante, 0 pour la perdante et -1 pour le non-retour de cette feuille à l'équipe recevante

D4 poule K : incorporer CHARVIEU 3

Le 2° Tour du Challenge festival ISERE sera consultable en fin de semaine

Challenge Festival National : Les 24 plateaux du 2° Tour seront publiés en début de semaine

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88

U15 A 11

D 3 : Poule E : Incorporer FONTAINE qui prend la place de l'exempt

Le tirage de la coupe Pierre Dubois sera consultable en fin de semaine sur le site.

Concernant le premier tour du Challenge pour les autres équipes inscrites, celui-ci paraîtra en début de semaine prochaine.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U18

Courriers clubs : Gières, Nivolas, Cote St André, FC2A, St Maurice Exil

La composition des poules et le calendrier de la deuxième phase de D2 et D3 paraîtront jeudi sur le site.

Concernant les coupes U18 Noël PILOT et Albert BROUTY inversion des matchs si les terrains des clubs recevants sont impraticables

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Coupe de l'Isère F. Marchiol et Challenge Gros Balthazard

Les tirages de ces deux coupes sont consultables sur le site, matchs le 17/11/19. Les rencontres se dérouleront à 14h30 et 11h30 si lever de rideau. Rappel : inversion des rencontres en cas de terrain impraticable.

Le Président L. Mazzoleni

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 AU LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

ANNULE ET REMPLACE LE PLANNING PRÉCÉDANT

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U8/U9

FC2A /USVO à 10h30

Match R1 GF38 2/FC THONON ÉVIAN à 18h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10

FC2A/USVO/FC ST MARTIN D'HÉRES/FC VALLÉE GRESSE à 10h30

Plateau U11

FC2A/FC SEYSSINS/ES MANIVAL à 10h30

Match Challenge de l'Isère U18

FC2A 2/US GIÈRES 2 à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10

AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÉRES/US GIÈRES à 10h30

Plateau U11

AJAT VILLENEUVE/FC MISTRAL/US GIÈRES à 10h30

Match seniors R3

AJAT VILLENEUVE/FC VAL LYONNAIS à 20h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U8/U9

AS BAJATIÈRE/UOP/ASIEG à 10h30

Plateau U10-U11

AS BAJATIÈRE/US SASSENAGE à 13h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U6/U7

ASIEG/FC 2 ROCHERS/AJAT VILLENEUVE/AS SURIÉUX/AS BAJATIÈRE à 10h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U6/U7

FC MISTRAL/AC SEYSSINET/FC SEYSSINS à 10h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U8/U9

US ABBAYE/AJAT VILLENEUVE/AC POISAT à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 novembre 2019

Match Féminines U18 R

GF38 2/FC THONON ÉVIAN 2 à 16h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 8 novembre 2019

Match Vétérans

GSE/FC PONT DE CLAIX à 20h00

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10

GF38 2/US ABBAYE/FC 2 ROCHERS à 10h30

Plateau U10

GF38/ES RACHAIS/FC SEYSSINS à 10h30

Match seniors D2 FC2A/FC SUD ISÈRE à 19h00

dimanche 10 novembre 2019

Match seniors D5

FC2A 2/ASGD à 14h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 9 novembre 2019

Plateau U10-U11

GF38 Filles/OC EYBENS/UOP 2 à 10h30

Match Féminines U19 Nat.

GF38/FC TNONON ÉVIAN à 16h00



Match Féminines R1
GF38 2/FC CHÉRAN à 19h00

dimanche 10 novembre 2019

Match U17 Nationaux
GF38/AS ST ÉTIENNE à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 9 novembre 2019

Plateau U6/U7
USVO/FC ÉCHIROLLES/AC POISAT/UOP à 10h30

Plateau U10/U11
USVO/FC 2 ROCHERS FILLES/ASIEG à 12h30

Match Challenge Isère U18
USVO 2/ES MANIVAL 3 à 15h30

dimanche 10 novembre 2019

Match seniors D4
USVO/US ST PAUL DE VARCES 2 à 14h30

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 AU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U6/U7
GF38/FC ÉCHIROLLES/AS FONTAINE/ASIEG à 10h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U10
FC2A 2/AC SEYSSINET 3/FC 4 MONTAGNES à 10h30
Match U13 D4
FC2A 3/AS NT DAME DE MÉSAGE 2 à 10h30

Match U13 D2
FC2A/FC ÉCHIROLLES 2 à 13h00
Match U13 D3
FC2A 2/AS SURIEUX ÉCHIROLLES à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U8/U9 AJAT VILLENEUVE/GF38/USVO à 10h30

Match U13 D1
AJAT VILLENEUVE/FC BOURGOIN 2 à 13h30
Match U13 D4
AJAT VILLENEUVE 2/AS FONTAINE à 13h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 15 novembre 2019

Match Vétérans
FC2A/FC SEYSSINS à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 15 novembre 2019

Match Vétérans
FC2A 2/FC ST MARTIN D'HÈRES 2 à 20h00
Match Vétérans
ASIEG/FC ST MARTIN D'HÈRES à 20h00

samedi 16 novembre 2019

Plateau U8/U9
ASIEG/FC ST MARTIN D'HÈRES/FC2A à 10h30

Plateau U10-U11
ASIEG/FC 2 ROCHERS FILLES/USVO 2 à 13h30
Match U13 D3
ASIEG/GF38 4 à 13h30

lundi 18 novembre 2019

Match Foot Entreprise
MÉTROPOLITAINS/ST MARTIN D'HÈRES à 20h00
Match Foot Entreprise
ST MARTIN D'URIAGE 2/SEYSSINS à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U6/U7
FC MISTRAL/AJAT VILLENEUVE/US ABBAYE/AS BAJA-
TIÈRE à 10h30

Plateau U10
FC MISTRAL/AS SURIEUX ÉCHIROLLES/FC
ÉCHIROLLES 3 à 12h00



PV N° 459

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Match U13 D4
FC MISTRAL 3/AS SURIEUX ÉCHIROLLES à 12h00

Match U13 D2
FC MISTRAL/FC DEUX ROCHERS 2 à 13h30
Match U13 D3
FC MISTRAL 2/FC ST MARTIN D'HÈRES 3 à 13h30

Match U15 D3
FC MISTRAL 2/FC SUD ISÈRE à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U11
US ABBAYE/FC 2 ROCHERS 2/
FC SEYSSINS 3 à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 16 novembre 2019

Match U18 D1
USVO/AS VER SAU à 14h00

lundi 18 novembre 2019

Match Foot Entreprise
ASPTT 3/BELLEDONNE à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 16 novembre 2019

Plateau U11
GF38 2/FC ÉCHIROLLES 2/FC MISTRAL à 10h30
Plateau U11
GF38/FC ÉCHIROLLES/USVO à 10h30

Match U13 D2
GF38 3/CS VOREPPE à 13h30

Match Cp de l'Isère seniors
FC2A/AS TULLINS à 18h00

dimanche 17 novembre 2019

Match Féminines R2
GF38 3/E.S NORD DROME à 15h00

STADE ARGOGUES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 16 novembre 2019

Match U15 D3
AS BAJATIÈRE/FC PONT DE CLAIX à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 16 novembre 2019

Plateau U10-U11
USVO/US SASSENAGE/UOP à 10h30

Match U13 D1
USVO/OL NORD DAUPHINÉ à 13h30
Match U13 D2
USVO 2/US JARRIE CHAMP à 13h30

Match U15 D2
USVO/FC ST MARTIN D'HÈRES à 15h30

dimanche 17 novembre 2019

Match Cp de l'Isère seniors
USVO/TUNISIENS SMH à 14h00



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 5 NOVEMBRE 2019

**NOUVELLE FORMATION CFF3
DU 9 AU 13 MARS 2020**

La session CFF3 est ouverte en ligne.

**REPORT DE LA FORMATION U7
DU 9 NOV AU 14 MARS AU CHEYLAS**

**NOUVELLE FORMATION U7
LE 14 MARS 2020 A REVENTIN**

Les 2 sessions U7 sont ouvertes en ligne.

1^{er} TOUR DETECTION U14, joueurs nés en 2006

Date/Horaire : SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019 de 14H à 16H30 (RDV 13H40).

ACTIONS du PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF)

Ce tour concerne exclusivement les clubs engagés dans le championnat U15 de niveau D1, sauf le club de l'OC EYBENS, qui participe au championnat U14 Régional 1 Niveau B.

Rappel sur les modalités d'inscription :

Chaque club concerné convoque x14 joueurs U14 (1ère année U15) avec au moins 1 gardien de but.

Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter par des joueuses U14F/U15F ou/et des joueurs U13 nés en 2007 ou/et des joueurs U15 nés en 2005.

RESPONSABLES	LIEUX	EQUIPES	CONTENUS
STEPHANE DOUBLET 06.32.14.77.80 doublets@hotmail.com THOMAS DE TYCHEY 06.03.26.23.18 detycheythomas@yahoo.fr	COMPLEXE D'AOSTE : ROUTE DE BELLEY - 38490 AOSTE	VALLEE DU GUIERS TOUR ST CLAIR FC DOMARIN AS ISLE D'ABEAU FC	x2 ou 3 MATCHS à 11c11 Durée = 25 min. ou 35min.
FREDERIC LAZZAROTTO 06.74.90.81.18 frederic.lazarotto@gmail.com MEHDI BENLAHRACHE 06.69.36.04.81 mehdi.benlahrache@hotmail.fr	STADE DE LA BIEVRE : AVENUE CHARLES DE GAULE - 38260 LA COTE ST ANDRE	COTE ST ANDRE FC (2) CHARVIEU CHAV. FC ST MAURICE L'EXIL MURETTE US (2)	TESTS : CONDUITE DE BALLE et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien Durée = 2x10min.
SEBASTIEN NAVAS 06.28.70.86.75 sebnavas@gmail.com	STADE JEAN BEAUVALLET : AVENUE LOUIS ARMAND - 38180 SEYSSINS	SEYSSINS FC ECHIROLLES FC (2) FC 2A SUD ISERE FC	
NICOLAS BACH 06.51.20.02.44 nicolas.bach@gucff.fr	COMPLEXE SPORTIF PLAINE DES SPORTS : 12 RUE DES SPORTS - 38610 GIERES	GIERES US SEYSSINET AC 2 ROCHERS FC SASSENAGE US	
HOUCINE LAOUAR 06.11.73.77.03 Houcine_laouar@yahoo.fr	STADE DE LA DENT AVENUE JULIOT CURIE - 38920 CROLLES	CROLLES FC (2) RCAHAIS ES MANIVAL ES	

Programmation des prochains Tours :

2nd Tour - MERCREDI 5 FEVRIER de 14H à 17H sur 2 sites.

3ème Tour – MERCREDI 1er avril de 14H à 17H sur 1 site.



CERTIFICATION CFF4 LE 15 NOVEMBRE A SASSENAGE

NOM	CLUB D'INSCRIPTION
ACHOURI FARÉS	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAYLE CHRISTIAN	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BELBACHIR TARIK	A.S.VERSAU
BENAOUN NOUREDDINE	F. C. CHARVIEU
BERBER ALISAN	ISLE D'ABEAU F.C.
BERBER FERDI	ISLE D'ABEAU F.C.
BOUACHIBA HASSAN	U.S. SASSENAGEOISE F.
CHEBBI ARMEL	AUESC BAJATIERE
DE JESUS THIERRY EXCUSÉ	FC LIERS
DESPLANCHES ANTHONY	F.C. SEYSSINS
DUCAROUGE MIKAEL	AUESC BAJATIERE
FINET NICOLAS	F.C. CROLLES BERNIN
FRANCE PATRICK	ST SIMEON BRESSIEUX
GALLOIS QUENTIN EXCUSÉ	A.S.L. ST CASSIEN
GHAFIR AMINA	A. S. DU GRESIVAUDAN
GOUDARD BENOIT	A. S. VER SAU
GUEYE SOULEYMANE	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
OGBI KAMEL EXCUSÉ	C.S. VOREPPE
PALOMINO SEGURA PEDRO	A.C. SEYSSINET PARISSET
PERRIN SEBASTIEN	L.C.A. FOOT 38
PION BENJAMIN EXCUSÉ	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
POLICAND CHRISTOPHE	CS VOREPPE
RIGUET DJAMEL EDDINE	ISLE D'ABEAU F.C.
ROSA DAVID	O. ST MARCELLIN
TINOUCHE BILEL	ISLE D'ABEAU F.C.

FORMATION CFF4 - Module-Le projet associatif- LES 28 ET 29 NOVEMBRE

Liste des inscrits :

NOM	CLUB
AZIZI MOHAMED	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BONDOUX PERRIN JONAS	GRENOBLE FOOT 38
BOUICH LORIS	F.C. COTE SAINT ANDRE
BOURBIA MOUNIR	F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
CORTELL CHRISTOPHE	O. NORD DAUPHINE
DE HARO ANTOINE	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DONOSO MARCELO	O.C. D'EYBENS
GHARBI AYMEN	GRENOBLE FOOT 38
KEITA IBRAHIMA	U.S. LA MURETTE
LE GALL GUILLAUME	F.C. SUD ISERE
MONON NICOLAS	U.S. JARRIE CHAMP

PERRIER REMI	U.S. LA MURETTE
RAIMO JEAN LUC	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS
ROTHIER JEREMY	A. S. DU GRESIVAUDAN
SERVE FLORIAN	O. ST MARCELLIN
VANDERBEKE MATTHIEU	O. NORD DAUPHINE

FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020

Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
<p>1^{ère} inscription : automatique par le District suite à la formation initiale</p>	<p>1^{ère} Inscription : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p>
<p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District</p>	<p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : Inscription <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p>

INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à FIN AVRIL 2020 sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent

Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

REUNION COMMISSION DU 5 NOVEMBRE 2019

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

COURRIERS

Clubs : St SIMEON DE BRESSIEUX, pour la liste de délégués la commission vous a répondu ce jour par mail.

SEYSSINET, pour la récidive club la commission vous a répondu ce jour par mail

TIGNIEU JAMEYZIEU pour vos informations concernant le PEF, la commission vous a répondu ce jour par mail

VALLEE DE LA GRESSE pour la récidive club la commission vous a répondu ce jour par mail

REUNIONS U15-U18

La commission Ethique et Prévention remercie les clubs de COLLINES, OYEU, CHARVIEU et MANIVAL pour leur accueil lors des réunions de début de saison.

La commission Ethique et Prévention remercie les éducateurs et dirigeants présents lors de ces réunions

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 459 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs peuvent contrôler régulièrement leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 456 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre numéro d'affiliation ainsi que le nom et numéro de licence de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Asieg ; Balmes Nord Isère ; Beaucroissant ; Beauvoir Royas ; Batie Montgascon ; Billieu. ; Bizannes ;

Bouchage ; Cassolard Passageois ; Chabons ; Charvieu ; Collines ; Corbelin ; Dolomieu ; Domarin ; ECBF ; Entente Foot le Etangs ; Estrablin ; Eyzin St Sorlin ; Faramans ; Flachères ; Fontaine ; Four ; Goncelin ; Izeaux ; La Batie Divisin ; La Bourbre ; L.C.A ; La Murette ; Lauzes ; Liers ; Manival ; Martinerois ; Miribel ; Moirans ; Mos3r ; ND de Mesage ; O. Nord Dauphiné ; Oyeu ; Pays Allevard ; Pierre Chatel ; Poisat ; Reventin ; Ruy Montceau ; Saint Antoine ; Seyssinet ; Seyssins ; St Cassien .St Georges de Commiers ; St Joseph de Rivière ; St Marcellin ; St Martin d'Uriage ; St Paul de Varcès ; St Quentin sur Isère ; Sud Isère ; Thodure ; Tignieu ; Tullins ; Turcs de la Verpillère ; UNIFOOT ; Vallée de la Gresse ; Vallée du Guiers ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Vézeronce- Huert ; Vinay ; Voiron-Moirans ;

Liste non validée : Champagnier ; Cessieu ; Sassenage ; Formafoot

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 05 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS – MOREL FREDERIC

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : LA BATIE.MONTGASCON – ST MARCELLIN
- **LAURA FOOT** : CRTIS (Clst Eclairage PICASSO) -
- **CLUB** : LA BATIE-MONTGASCON – OI ST MARCELLIN

Courriers reçus :

- **MAIRIES** : ECHIROLLES - TREPT – CHATTE -
- **CLUBS** : CORBELIN -

Demande d'Avis Préalable: MEYLAN (reçu) – ST MARCELLIN (en cours)-

Confirmation de classement à prévoir:

- **Eclairage** : CHATTE – ST SAUVEUR
- **Installation Sportive** : ST GEORGES de COMMIEERS – ST MARCELLIN - ROCHE

Dérogations :

Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020.

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu possède le classement de niveau 6.



Club de **ROCHE**, suite à un échéancier transmis à la CDTIS, le terrain municipal de ROCHE peut-être utilisé en compétition officielle pour la saison 2019/2020. Le classement définitif de cette installation sera effectué dans les prochaines semaines.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans. Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.



NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: ST MARCELLIN – ST MARTIN D'HERES

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Équipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**). De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

- [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)
- [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FAFA, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « FAFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf
https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf
https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf
https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf
https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf
https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

Formulaire de demande de subvention Région Plan Football. Formulaire à demander à la commission

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISÈRE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.

